ART. 15 N° CL39

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4301)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL39

présenté par

M. Kervran, rapporteur et M. Gauvain, rapporteur
ARTICLE 15
À l'alinéa 12, substituer au mot :
« vertu »
le mot :
« application ».
EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.